



APPEL DE CANDIDATURE POUR LE PROGRAMME DE COMPAGNONNAGE

**NOUVEAU CETTE ANNÉE : LE PROGRAMME DE COMPAGNONNAGE
EST OUVERT À TOUTES LES DISCIPLINES ARTISTIQUES.**

Le Conseil de la culture de l'Estrie, en collaboration avec Emploi-Québec et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, propose un programme de compagnonnage à **tout artiste estrien** qui désire être accompagné par un artiste mentor pour développer ou approfondir un projet de création dans l'une des disciplines suivantes : arts du cirque, arts médiatiques, arts visuels, arts multidisciplinaires, chanson, danse, littérature, conte, métiers d'art, musique, et théâtre.

Ce programme **s'adresse aux artistes de l'Estrie** déjà engagés dans une démarche de recherche et d'expérimentation et ayant présenté une expérience pertinente en public, ainsi qu'aux **artistes professionnels** désireux de soutenir par leur expérience, d'autres artistes en recherche de perfectionnement.

Le programme est offert dans le but de soutenir la démarche artistique, d'approfondir les connaissances techniques et la pensée critique à travers un projet de création ou de diffusion. D'une durée de six mois, ce programme peut se terminer par une présentation publique du travail.

Deux projets de compagnonnage d'une durée d'au minimum six mois seront réalisés entre juillet 2011 et mars 2012.

Date limite d'inscription : 27 juin 2011

Critères d'admissibilité pour le Compagnon apprenti :

- Résider en Estrie.
- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Faire état d'une pratique artistique située ayant besoin d'un perfectionnement.
- Détenir une formation professionnelle en art ou une expérience équivalente.

Documents à fournir

- Présenter un projet de création ou de diffusion avec échéancier.
- Présenter un texte de démarche artistique et un C.V.
- Présenter une lettre expliquant son intérêt pour le programme.
- Une enveloppe-réponse affranchie pour le retour du dossier.

Critères d'admissibilité pour le Compagnon maître :

- Être membre d'une association ou d'une compagnie professionnelle reconnue.

Documents à fournir

- Démontrer des qualités de pédagogue.
- Présenter un texte de démarche artistique, de réalisations récentes, et un C.V.
- Présenter une lettre expliquant l'intérêt pour le programme.
- Une enveloppe-réponse affranchie pour le retour du dossier.

Conditions

Les compagnons maître et apprenti devront :

- *s'inspirer des conditions de formation proposées par le Conseil de la culture de l'Estrie.*
- *Respecter les objectifs et la durée du compagnonnage.*
- *Participer à huit heures de rencontre en moyenne par mois pendant six mois.*
- *s'engagent à participer à une rencontre de mi-programme avec l'agent responsable du projet au Conseil de la culture de l'Estrie.*
- *s'engagent à compléter et à remettre le formulaire d'évaluation à la fin du projet.*

Le compagnon maître devra :

- *Collaborer et superviser le compagnon apprenti dans le développement du plan d'action de son projet.*
- *Accompagner et conseiller le compagnon apprenti dans les différentes étapes de son projet de création.*
- *Préparer les rencontres afin de soutenir activement le travail de recherche de l'apprenti.*

Le compagnon apprenti s'engage :

- *à réaliser un projet avec l'appui du compagnon maître, durant la période de six mois. Le projet doit répondre aux critères suivants : originalité, innovation, expérimentation et exploration;*

Informations supplémentaires

- *Le compagnon apprenti disposera d'un budget de 1 000 \$ en matériel ou en services.*
- *Le compagnon maître recevra des honoraires de 2 000 \$ pour l'ensemble de sa participation;*
- *Le comité de compagnonnage ne s'engage pas à fournir des commentaires sur les résultats du comité de sélection.*

**Soumettez votre candidature ou votre projet à l'attention de Marianne Mondon,
au Conseil de la culture de l'Estrie au 17, rue Belvédère Nord, Sherbrooke
(Québec) J1H 4A7, avant le : 27 juin 2011, le cachet de la poste en faisant foi.**

Emploi
Québec 

**Culture,
Communications et
Condition féminine**
Québec 